

**CALENDRIER 2020-2021 – FACULTÉ DE DROIT  
Premier cycle**

	<b>Trimestre automne 2020</b>	<b>Trimestre hiver 2021</b>	<b>Trimestre été 2021</b>	<b>Demi-trimestre mai-juin 2021</b>	<b>Demi-trimestre juillet-août 2021</b>
Journée d'accueil	18 août	s/o	s/o	s/o	s/o
Début du trimestre	19 août	11 janvier	3 mai	3 mai	30 juin
Activités de la Rentrée	2 et 3 septembre	s/o	s/o	s/o	s/o
Début des stages coopératifs	8 septembre	4 janvier	3 mai	s/o	s/o
Date limite de modification du choix des activités pédagogiques (art. 4.1.5 du Règlement des études)	22 septembre <sup>1</sup>	27 janvier <sup>1</sup>	21 mai <sup>1</sup>	Durant les 9 premières heures de cours	Durant les 9 premières heures de cours
Date limite relative à l'annulation et au remboursement des droits de scolarité et frais pour les inscriptions à temps complet (annexe 6 du Règlement des études)	22 septembre	27 janvier	21 mai	Durant les 9 premières heures de cours	Durant les 9 premières heures de cours
Date limite de retrait pour les stages coopératifs du trimestre suivant	21 septembre (stage hiver 2021)	21 janvier (stage été 2021)	15 mai (stage automne 2021)	s/o	s/o
Date limite d'abandon des activités pédagogiques (art. 4.2.5 du Règlement des études)	1 <sup>er</sup> décembre <sup>2</sup>	1 <sup>er</sup> avril <sup>2</sup>	8 juillet <sup>2</sup>	Durant les 30 premières heures de cours	Durant les 30 premières heures de cours
Entrevues des stages coopératifs – 1 <sup>re</sup> phase	19 au 30 octobre	1 <sup>er</sup> au 12 février	7 au 18 juin	7 au 18 juin	s/o
Entrevues des stages coopératifs – 2 <sup>e</sup> phase	12 et 13 novembre	25 et 26 février	30 juin et 1 <sup>er</sup> juillet	s/o	30 juin et 1 <sup>er</sup> juillet
Fin des stages coopératifs	18 décembre	16 avril	13 août	s/o	s/o
Fin du trimestre	23 décembre	30 avril	20 août	29 juin	20 août
Coups de l'alimentation électrique pour l'entretien sur le campus principal	29 et 30 août	s/o	16 mai 28 et 29 août	16 mai	28 et 29 août
<b>SUSPENSION DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES</b>					
Journées mentionnées à l'article 8.1.4 du Règlement des études	Fête du Travail : 7 septembre Jour de l'Action de grâce : 12 octobre	Vendredi saint : 2 avril Pâques : 3 au 5 avril	Journée nationale des Patriotes : 24 mai Journée nationale du Québec : 24 juin Fête du Canada : 2 juillet	Journée nationale des Patriotes : 24 mai Journée nationale du Québec : 24 juin	Fête du Canada : 2 juillet
Journées réservées aux activités étudiantes	s/o	s/o 30 avril (à compter de 17 h 1 <sup>er</sup> et 2 mai	s/o	s/o	s/o
Semaine de relâche	19 au 23 octobre	1 <sup>er</sup> au 5 mars	28 juin au 2 juillet	s/o	s/o
Collation des grades Suspension au campus principal seulement	Reportée en 2021	s/o	s/o	s/o	s/o
Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec Suspension au campus principal seulement	s/o	s/o	21 au 24 mai	21 au 24 mai	s/o

En tout temps, les facultés peuvent obtenir des dérogations au calendrier universitaire. Pour consulter les calendriers mis à jour, visitez le : [www.usherbrooke.ca/registraire/calendriers](http://www.usherbrooke.ca/registraire/calendriers)

Note 1 : Ou avant la fin du premier quart de l'activité pour les activités pédagogiques ne commençant pas au début du trimestre ou ne se déroulant pas selon la durée habituelle d'un trimestre (article 4.1.5.1 et annexe 6 du *Règlement des études*)

Note 2 : Les activités qui font exception à ces dates sont énumérées à l'article 4.2.5 du *Règlement des études*